

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**  
**29 avenue de Verdun**  
**63190 LEZOUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**

**RÉUNION DU 05 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 05 mai, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle municipale « Le Lido » à Lezoux après convocations légales en date du 29 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme ANGELY Emmanuelle	M BOURNAT Christian
M GIRARD Jean-Baptiste	Mme BERNARD Célia
M BONNEMOY Clément	Mme PLOT Karine
Mme BEN SAAD Bérengère	M MINGAT Cyrille
M BERGAMI Gilles	M DOLCEMASCOLO CORRE Laurent
Mme MONTBRIZON Julie	M DAUDUIT Cédric
M PEYNON Daniel	Mme MONTAGNIER Patricia
Mme FORESTIER Annick	M MONEYRON Florent
M BEAL Philippe	M NUNEZ Estéban
M BOUFFANGE Jérôme	Mme REIS Martine
Mme PEREIRA Elsa	M BERNARD Bruno
M GLORIEUX Cyril	M EDOUARD Jean-Charles
Mme LEPIGEON Christelle	M FRASIAK Bernard
Mme TERRIER Charlene	M CARTERON Maurice
M BOUFFANGE Daniel	M DUPOUÉ Yannick
M CHAUCHEAU Jean-François	M PLASSE Pierre
Mme NIGON Christine	Mme GONINET Laurence

Suppléants présents : Mr Patrice BLANC et Mr MORICONI Fabrice

Etaient représentés (procuration) :

- M CONSTANT Olivier donne pouvoir à M BOUFFANGE Jérôme

Absents : M BREUIL Lionel

**VOTE :    En exercice : 36        Présents : 34        Représentés : 1        Votants : 35**

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Estéban NUNEZ, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

**Objet :** habitat – pacte territoriale france renov' -subvention aux primes abondement de la cceda

**HABITAT – PACTE TERRITORIALE FRANCE RENOV' -  
SUBVENTION AUX PRIVES ABONDEMENT DE LA CCEDA**

\*\*\*\*\*

- VU le code de l'urbanisme ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Plan Climat Air Energie Territorial de la communauté de communes Entre Dore et Allier ;
- CONSIDERANT la délibération n°11 du 25/11/2024 d'adhésion au PACTE Territorial ;
- CONSIDERANT la signature de la convention PACTE ;
- VU la délibération n°24 du 01/04/2025 instaurant la participation financière au dispositif ;

Monsieur le Président rappelle que depuis 2018, il a été décidé que la Communauté de communes Entre Dore et Allier abondait aux subventions de l'Anah (selon conditions de ressources Anah) aux bénéficiaires du programme de rénovation énergétique et d'adaptation à l'autonomie afin de réduire le reste à charge ;

Dans le cadre du volet précarité énergétique, il vous est proposé d'approuver l'attribution d'une prime de 5% du montant des travaux pour les dossiers suivants :

N° Dossier	commune	numéro dossier Anah	Montant des travaux	Montant subvention Anah	montant sub CCEDA	Montant total de subventions	Part de sub	date de notification
PACTE-2026-02	Moissat	063022735	69 230,51 €	48 461,00 €	3 462 €	51 922,53 €	75%	10/03/2026
PACTE-2026-04	Peschadoires	063022286	38 427,69 €	30 742,00 €	1 921 €	32 663,38 €	85%	21/04/2026
PACTE-2026-05	Vinzelles	063022962	62 199,99 €	32 000,00 €	3 110 €	35 110,00 €	56%	28/04/2026

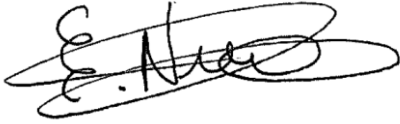
Dans le cadre du volet adaptation autonomie, il vous est proposé d'approuver l'attribution d'une prime de 5% du montant des travaux pour les dossiers suivants :

N° Dossier	commune	numéro dossier Anah	Montant des travaux	Montant subvention Anah	montant sub CCEDA	Montant total de subventions	Part de sub	date courrier de notification Anah
PACTE-2026-03	Orléat	63022612	7 399,52 €	5 180,00 €	370 €	5 549,98 €	75%	18/03/2026
PACTE-2026-06	Peschadoires	63022616	7 190,50 €	3 595,00 €	360 €	3 954,53 €	55%	28/04/2026

Par conséquent, Monsieur le Président propose au conseil communautaire de l'autoriser à notifier l'attribution aux dossiers figurant ci-dessus, et à engager le versement dès que les conditions figurant dans la convention seront réunies (accord de versement par la commission locale de l'habitat de l'Anah).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait et publié à Lezoux, le 05 mai 2026  
Signé par Estéban NUNEZ,  
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme  
Fait et publié à Lezoux, le 05 mai 2026  
Signé par Florent MONEYRON,  
Président

